# Action pluriannuelle communautaire d'échanges de données entre administrations IDA

1993/0527(CNS) - 03/11/1994

Les deux amendements adoptés sur le deuxième rapport relatif au programme pluriannuel concernent le rôle du PE dans le processus de mise en oeuvre du programme pluriannuel et sur la nécessité d'associer les parlements, au même titre que les administrations, aux activités couvertes par le programme IDA